

(I) **Aéronefs** : Dans un régime de mesures de confiance, le type d'aéronef susceptible d'être employé serait un aéronef national de type non-combat, capable de transporter du matériel de surveillance, un équipage et un observateur du pays d'accueil. Comme il existe fondamentalement trois secteurs géographiques au-dessus desquels on pourrait effectuer des vols de surveillance, l'Amérique du Nord, l'Europe (de l'Atlantique à l'Oural peut-être) et le reste de l'Union soviétique, on peut avoir besoin de différents types d'aéronefs. Cela pourrait comprendre, pour les opérations de très grande portée, un avion apparenté au quadrimoteur lockeed C130 à turbopropulseurs et, à d'autres fins, une version, pour opérations de moindre portée, d'un bimoteur à turbopropulseurs analogue, par ses caractéristiques de vol, au Boeing DHC Dash 8-300. Ce dernier, un dérivé commercial, est particulièrement rentable du point de vue des coûts du cycle de vie. La carte ci-dessous montre les distances de convoyage théorique de l'avion de la série DHC-8-300 dans le contexte européen.

